

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 avril 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

-----

**2016 DLH 84** Avenant n°10 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.321-1 et suivants ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant approbation du Règlement général de l'Agence nationale de l'Habitat ;

Vu la convention de délégation de compétence en application de l'article L.301-5-2 du Code de la construction et de l'habitation signée entre le département de Paris et l'Etat ;

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre le département de Paris et l'Anah ;

Vu la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah, et ses 9 avenants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer l'avenant n°10 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : M<sup>me</sup> la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°10 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement 2016 de la Ville, chapitre 204, compte par nature VE65010, fonction V70.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**